

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

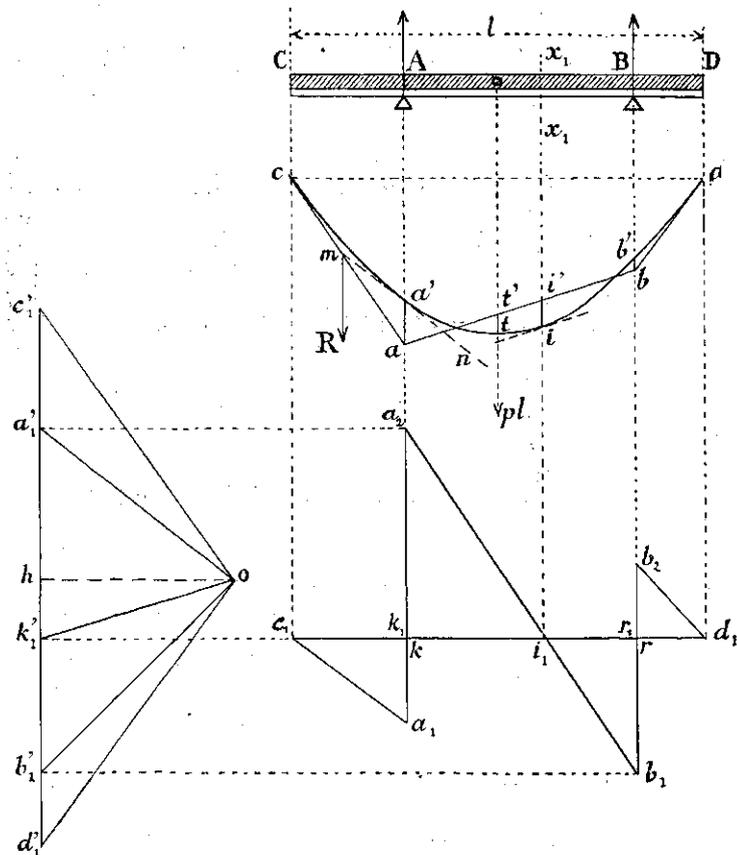
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Le dernier cas étudié précédemment est celui d'une poutre encastrée d'un côté et libre à l'autre extrémité. Il reste à examiner le cas où les deux extrémités sont également libres, ce qui entraîne évidemment le fait que la poutre repose sur deux points d'appui intermédiaires.

Nous examinerons successivement le cas de la poutre soumise à l'action d'une charge uniformément répartie et celui de la poutre supportant des charges concentrées en des points déterminés.



Soit d'abord une poutre de longueur l , chargée d'un poids uniforme p par mètre courant, de sorte que la charge totale aura pour valeur pl ; cette charge pourra être considérée comme concentrée au milieu de la longueur de la poutre.

Nous construirons le polygone des forces et le polygone funiculaire en appliquant les procédés antérieurement exposés.

La base verticale du premier polygone s'obtiendra en traçant la ligne $c_1 d_1$, représentant à l'échelle donnée la grandeur de la charge pl ; puis, d'un point o convenablement choisi, on abaissera la perpendiculaire oh sur la verticale, ce qui déterminera la grandeur de la tension horizontale.

Nous pourrons alors construire, comme dans les cas précédents, la courbe funiculaire qui sera une parabole, puisque la charge est uniformément répartie.

Cette courbe $c i d$ étant ainsi tracée, menons les tangentes aux extrémités c et d de la parabole et prolongeons-les jusqu'en leurs points d'intersection a et b avec les verticales passant par les appuis.

Si les points d'appui étaient transportés en C et D , de manière à supprimer les deux parties en porte-à-faux, la ligne finale du polygone funiculaire serait la droite cd . De même, si la longueur de la poutre était réduite à la distance AB , la parabole se réduirait au segment $a' i b'$ et la ligne finale passerait par $a' b'$.

En définitive, on voit que la ligne finale qui ferme le polygone funiculaire est déterminée par les points d'intersection des côtés extrêmes du polygone funiculaire, ou des tangentes extrêmes avec les verticales passant par les points d'appui. Or, dans le cas considéré, les tangentes extrêmes coupent les verticales des appuis en a et b ; c'est donc la droite ab qui constituera la ligne finale du polygone funiculaire actuel.

Ainsi la surface des moments fléchissants sera limitée d'un côté par la parabole $c i d$ et de l'autre par la ligne brisée $dbac$.

Nous remarquerons d'autre part que les ordonnées des moments sont en partie positives, en partie négatives. En effet, si la surface des moments avait été limitée à la ligne cd , toutes les ordonnées auraient été situées au-dessus de la parabole et par conséquent toutes de même signe et positives; dans le cas actuel, la ligne finale ab coupe la parabole, de sorte que les ordonnées sont positives dans la partie médiane et négatives dans les parties d'extrémité.

Il pourrait également arriver que la ligne ab soit entièrement située en dessous de la parabole, auquel cas toutes les ordonnées seraient négatives; c'est ce qui se produirait si l'écart entre les points d'appui diminuait suffisamment ou si les parties en porte-à-faux de la poutre supportaient des charges relativement importantes.

La somme des moments des forces agissant dans la section des appuis est représentée par les ordonnées aa' et bb' ; ces ordonnées sont maxima et négatives; elles sont séparées par l'ordonnée ii' maximum et positive que l'on détermine en menant la tangente à la courbe parallèle à la ligne finale ab . Il en résulte que les ordonnées changent deux fois de signe entre les sections des appuis, en passant par zéro. Ces points, de moment fléchissant nul, sont déterminés par les intersections de la droite ab avec le segment de parabole correspondant.

On voit que le moment maximum positif ne se rapporte pas nécessairement à la section médiane de la poutre; il n'en serait ainsi que si la droite ab était horizontale, ce qui arriverait dans le cas où les deux longueurs en porte-à-faux seraient égales. Le moment de la section médiane dont l'ordonnée est ii' aurait donc pour valeur :

$$M = ii' \times oh$$

Pour déterminer la grandeur des réactions aux appuis, nous observerons que, par suite de la construction même de la courbe funiculaire, la ligne finale ab doit représenter les côtés supplémentaires du polygone correspondant aux réactions dont il s'agit. Ce sont, en effet, ces réactions qui font équilibre aux charges réparties de part et d'autre de chacun des points d'appui et, puisqu'il faut que le polygone se ferme pour que l'équilibre existe, les côtés supplémentaires de ce polygone, menés en a et b , doivent ne former qu'une seule droite et, par suite, se confondre avec la ligne finale ab .

Nous obtiendrons donc les grandeurs des réactions aux appuis en menant dans le polygone des forces le vecteur oK'_1 parallèle à ab et ces réactions seront données par les segments $c'_1K'_1$ et $K'_1d'_1$ correspondant chacun respectivement à la réaction A et à la réaction B.

On déterminera la résultante des forces agissant dans les diverses sections en appliquant la méthode générale. Si, par exemple, nous considérons la section de l'appui A, la résultante de toutes les forces agissant à gauche de ladite s'obtiendra en menant dans le polygone des forces les vecteurs respectivement parallèles au côté ca et au côté mn formé par la tangente en a' à la parabole, ce qui donnera $c'_1a'_1$. Pour avoir le point d'application de cette résultante, il suffira de prolonger les côtés correspondants du polygone funiculaire jusqu'en leur point d'intersection en m , ce qui détermine la position mR à gauche de la section A.

D'autre part, cette même section est sollicitée par toutes les forces qui agissent à droite entre les deux points d'appui; la résultante de celle-ci a pour valeur le segment $a'_1K'_1$ compris entre les deux vecteurs respectivement parallèles aux côtés mn et ab du polygone funiculaire. Il s'ensuit que la réaction en A est égale à la somme des forces agissant à droite et à gauche de cette section et que l'on a :

$$A = c'_1a'_1 + a'_1K'_1 = c'_1K'_1$$

On aurait de même pour la réaction en B :

$$B = K'_1b'_1 + b'_1d'_1 = K'_1d'_1$$

ainsi que nous l'avons établi directement ci-dessus.

Pour construire la ligne des efforts tranchants, nous tracerons une ligne horizontale passant par le point K'_1 , soit $K'_1c'_1d'_1$. Il est évident que l'effort tranchant est nul dans la section c extrême de la poutre; il va ensuite croissant jusqu'au point d'appui où il atteint la valeur $c'_1a'_1$ déterminée précédemment, que nous porterons en K_1a_1 . La ligne correspondant à la partie en porte-à-faux CA sera donc c_1a_1 .

Nous avons vu que la résultante des forces agissant à droite de la section A avait pour valeur $a'_1K'_1$; cette grandeur représente donc l'effort tranchant qui s'exerce immédiatement à droite de la section A; il doit être porté au-dessus de K_1a_1 en K_1a_2 , puisqu'il correspond en grandeur et en position au segment $K'_1a'_1$ du polygone des forces.

De même l'effort tranchant dans la section B, du côté gauche, est égal au segment $K'_1b'_1$ déterminé par les vecteurs oK'_1 et ob'_1 respectivement parallèles à la ligne finale ab et à la tangente au point b' dans le polygone funiculaire. Cet effort sera porté en rb_1 donné par la projection de $K'_1b'_1$.

On verra de même que l'effort tranchant de droite, dans la section B, est égal à $b'_1d'_1$; cet effort négatif sera porté suivant r_1b_2 .

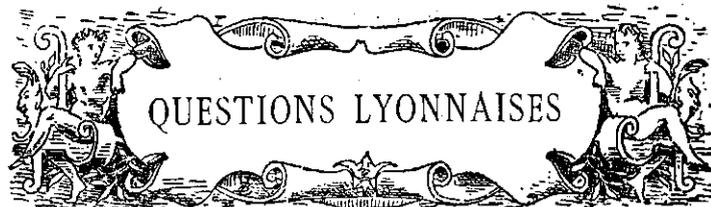
Entre les points d'appui, l'effort tranchant varie du maximum positif K_1a_2 au maximum négatif rb_1 , il passe donc par zéro dans l'intervalle et cette valeur nulle doit correspondre au maximum positif du moment fléchissant, au point i_1 . On voit aussi que les maxima des efforts tranchants correspondent aux maxima négatifs des moments fléchissants.

En observant la surface du diagramme, on voit que, par suite des tangentes en retour aux extrémités du polygone funiculaire, les ordonnées des moments fléchissants sont généralement moindres que celles afférentes à une poutre supportée à ses deux extrémités. Au fur et à mesure que la distance entre les appuis diminue, les intersections des côtés extrêmes avec les verticales des points A et B s'abaissent ainsi que la ligne ab et les ordonnées positives décroissent de plus en plus.

Il peut donc arriver un moment où l'ordonnée maximum i_1 devient nulle et, si l'on suppose que les deux points d'appui se sont rapprochés de manière à se confondre en un seul, les deux points a et b se confondront également en un seul point qui sera déter-

miné par l'intersection commune des deux côtés extrêmes ac et bd sur la verticale passant par l'appui unique. Dans ce cas, toutes les ordonnées seraient comprises entre la parabole et les deux tangentes extrêmes et tous les moments seraient ainsi négatifs.

DYNAMIS.



LYON, CENTRE D'EXCURSIONS ET DE VOYAGES ET LE SYNDICAT D'INITIATIVE

— DEUXIÈME ARTICLE —

Dans notre précédent article, nous avons signalé les améliorations qu'il serait sans aucun doute possible d'apporter aux conditions prévues pour l'usage des « cartes d'excursions de zones », de manière à en rendre l'emploi plus intéressant et à faire profiter notre ville de l'accroissement du nombre de voyageurs qui résulte de ces nouvelles créations de la Compagnie P.-L.-M.

Nous indiquerons aujourd'hui qu'une heureuse modification pourrait également être apportée au type de billets spéciaux dits « de vacances ».

On sait que ces billets permettent aux familles de se rendre, à prix très réduits, pendant la période d'été, d'un point quelconque du réseau à un autre; mais certaines clauses restrictives limitent ou gênent l'emploi de cette combinaison de déplacement, entre autres l'obligation qu'il y ait au moins trois personnes voyageant ensemble (les autres payant alors individuellement un supplément égal au quart du prix normal des places, ce qui réduit de beaucoup l'économie escomptée), et la règle formelle d'avoir à fixer *ne variatur*, pour l'aller comme pour le retour, l'itinéraire le plus court ou celui qui peut être parcouru le plus rapidement.

Ces restrictions empêchent les familles désirant profiter des avantages des billets de vacances de faire un tour circulaire pour se rendre à la station terminus choisie ou en revenir.

Si on se place donc au point de vue lyonnais, on constate que tous les titulaires de billets « de vacances » ayant pour destination une gare non située sur les lignes passant directement par notre ville et au delà de cette dernière, ne pourront en aucun cas combiner leur voyage de façon à pouvoir visiter Lyon.

Or, comme pendant les mois d'été les familles du Nord, de l'Est et du Sud qui empruntent le réseau P.-L.-M. sont presque toutes attirées par nos centres de villégiature de la Savoie, du Dauphiné, de l'Ain ou du Jura, l'on peut dire que lesdites combinaisons de billets enlèvent à notre cité la clientèle des habitants des départements autres que ceux de l'Ouest, c'est-à-dire la presque totalité des preneurs de billets « de vacances ».

C'est cette situation désavantageuse pour notre ville que nous voudrions voir cesser.

Nous sommes d'autant plus forts pour demander des changements aux conditions actuellement en vigueur, qu'il serait de l'intérêt bien compris de la puissante Compagnie de Chemins de fer de faire droit aux desiderata que nous exposons ci-après.

En premier lieu, il faudrait que les billets en cause puissent comprendre, au profit des voyageurs, sans qu'il soit rien

modifié aux bases présentes d'application des prix, un parcours circulaire, tout en laissant aux bénéficiaires la faculté de prendre au besoin la voie la plus courte.

Si l'on nous objecte des considérations d'ordres divers pour repousser cette demande, en alléguant par exemple que l'on tient à bien différencier la combinaison dite « de vacances » des billets circulaires déjà règlementés administrativement, nous répondrons que l'on pourrait tout au moins, à défaut du circuit, autoriser les familles à tracer un itinéraire quelconque pour aller d'une station à une autre, quitte à les obliger à aller et revenir par le même chemin ou une ligne plus courte.

Ainsi, les titulaires parisiens d'un collectif à destination d'Aix-les-Bains, par exemple, devraient pouvoir choisir en toute indépendance l'itinéraire Dijon-Lyon-Culoz aussi bien que le trajet le plus court, *via* Dijon-Mâcon-Bourg-Ambérieu, ou plus rapide, par Dijon-Saint-Amour-Bourg-Ambérieu, voire même adopter le parcours Dijon-Lyon-Grenoble-Chambéry-Aix-les-Bains ou tout autre qui leur conviendrait le mieux, quitte, bien entendu, à pouvoir rejoindre à l'aller ou au retour l'une des deux stations extrêmes par une voie plus courte que le tracé officiel.

Le P.-L.-M. n'y perdrait rien, bien au contraire, puisque les trajets seraient ainsi allongés et que, généralement, on ne profiterait de tout le parcours que dans un sens, l'aller ou le retour se faisant alors par une ligne plus directe.

De la sorte, les familles auraient la possibilité, en allongeant relativement peu le tracé de leurs billets, ce qui ne leur coûterait pas beaucoup plus, de varier leur voyage aux sites alpestres en s'arrangeant pour visiter d'autres centres que ceux rencontrés par la ligne la plus courte, tandis qu'actuellement cela ne leur est pas possible, à moins de payer fort cher, à plein tarif, les billets supplémentaires nécessaires pour le détour envisagé.

Il y a bien d'autres améliorations de détail qui seraient souhaitables à propos de ces combinaisons de voyages, particulièrement la suppression du paiement à quart de place des membres voyageant isolément et l'abaissement du prix de la carte d'identité permettant en principe au chef de famille de rejoindre fréquemment les siens en cours de villégiature, la réduction de 50 % étant insuffisante, surtout en regard aux longs parcours de la Compagnie P.-L.-M. (et étant donné que ledit chef paie déjà une partie du billet collectif initial), pour faciliter de tels déplacements ; mais, toutefois, nous nous bornons, aujourd'hui, à insister sur les changements qu'il faudrait apporter aux conditions générales des cartes de vacances, non seulement pour favoriser Lyon, mais pour empêcher aussi que ces innovations ne viennent enlever à notre cité le peu de voyageurs qui pouvaient s'arrêter autrefois chez nous, sans être liés par des conditions restrictives d'itinéraire.

Nous espérons que notre proposition sera définitivement approuvée et que le Syndicat d'Initiative nous aidera à obtenir du Chemin de fer les modifications désirées.

SINÉD.

LES SUCCÈS

DE

L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

L'École Régionale d'Architecture, récemment créée à Lyon, véritable succursale et ramification de l'École des Beaux-Arts de Paris, est peu comprise de la majorité. L'on y voit une école locale, ce qui n'est point ; car les élèves de cette école sont reçus et classés, après le concours d'admission, parmi les élèves de l'École de Paris. Les examinateurs viennent de la capitale et tous les concours écrits faits en loges sont expédiés à Paris. Le but de la création de cette école fut de

permettre aux provinciaux d'éviter, sinon totalement tout au moins pendant quelques années de leurs études, la résidence à Paris. Tous les projets, concours, examens, sont en commun avec les Parisiens ; la différence ne règne que dans la résidence.

Au reste, comme à Paris, il s'est créé à Lyon un atelier où travaillent les élèves sous la direction et les conseils de M. Huguet, professeur à l'École Régionale pour la théorie de l'architecture, et de M. Garnier, professeur de construction à la même école.

En juillet, le succès fut gros au concours d'admission. Sur 21 candidats, 12 furent admissibles et montèrent en loges pour les mathématiques, et 7 furent définitivement reçus. Soit 1 sur 3 en moyenne, alors qu'à la même session la moyenne fut de 1 sur 10 à Paris.

Nous venons de recevoir le classement général sur les écoles de Paris, de Lille, de Marseille, de Lyon, etc., et nous y lisons pour les Lyonnais les succès suivants :

Sur 73 admis à l'École des Beaux-Arts :

MM. MONCORGER, 4 ^e , avec	435 points
ROUX-SPITZ, 6 ^e , avec	420 —
FAURE, 21 ^e , avec	370 —
GOSSELIN, 23 ^e , avec	365,5 —
DUCHAMPT, 31 ^e , avec	355,5 —
GIROUD, 41 ^e , avec	340 —
REVOUX, 44 ^e , avec	339 —

Donc, 5 dans la première moitié et 2 dans les 10 premiers.

Au premier concours fait entre élèves de l'École de Paris et de Lyon, concours d'analytique, l'on notait que les 7 Lyonnais, ayant tous une mention, étaient les meilleurs de la Salle Melpomène. De plus, pour des esquisses faites en loges, il y eut 3 mentions lyonnaises : 2 à M. CHICANDARD, unique élève jusqu'en juillet, et une à M. MONCORGER pour une école d'équitation.

Nous avons grand plaisir à enregistrer ces succès de nos compatriotes, qui font autant d'honneur aux jeunes lauréats qu'aux maîtres éminents qui les dirigent.

Ce sont questions d'intérêt architectural local, et il importe de faire comprendre au monde de la construction ce qu'est cette nouvelle école et ce que l'on y fait.

L'ASPIRATEUR LONGHI

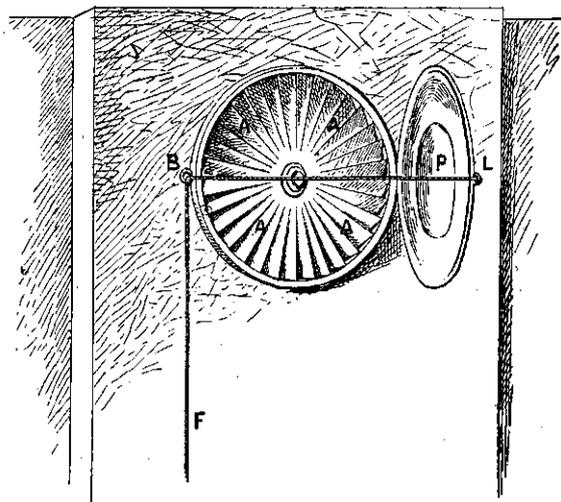
Faut-il répéter la phrase de Jean-Jacques Rousseau : « L'haléine de l'homme est mortelle à l'homme » ? Faut-il rappeler le fait des assises d'Oxford, dans lesquelles juges, accusés, gardes et assistants furent frappés d'asphyxie mortelle ? En 1805, à la bataille d'Austerlitz, sur trois cents prisonniers autrichiens entassés dans une cave, deux cent soixante périrent en une nuit ; un grand nombre d'émeutiers, enfermés dans les caves des Tuileries, en 1848, furent tous asphyxiés au bout de quelques heures. Est-il besoin d'énumérer d'autres accidents de ce genre ? Depuis Hippocrate, on sait que l'air est l'aliment de la vie ; depuis fort longtemps, on sait aussi que l'air d'un espace clos, dans lequel séjourne un grand nombre de personnes, devient rapidement impropre à l'entretien de la vie. A l'extérieur de nos demeures, les vents assurent le renouvellement de l'air ; à l'intérieur, nous avons recours à la ventilation.

C'est précisément parce qu'elles ventilent les différentes pièces d'un appartement que les cheminées ne disparaissent pas, quoique le chauffage actuel se fasse par circulation de vapeur ou d'eau chaude. Les cheminées demeurent les « organes respiratoires des habitations », comme on les appelait au temps déjà lointain du foyer.

Dans les établissements publics, un nouveau chauffage a fait maître l'autres procédés de ventilation. De plusieurs façons s'opère l'aération des locaux, où s'entassent parfois de

fortes agglomérations, portes et fenêtres closes, à cause du froid de l'hiver. Hélas ! nous ne jouissons pas d'un ciel aussi clément que celui de la Grèce et de la Rome antiques ; aussi, nous n'avons ni agora, ni forum.

Des vasistas aux multiples formes, tous placés à la partie supérieure des fenêtres ou dans le plafond, je ne dirai qu'une chose : c'est qu'ils sont souvent incommodes pendant la période des grands froids. Remplissent-ils leur fonction ? Ce n'est pas niable. Peut-être trop activement, pourrait-on ajouter. En même temps que s'échappent les couches d'air surchauffées et viciées par les produits des respirations et des



ASPIRATEUR LONGHI

combustions, un air froid tombe en cascade sur les épaules et les têtes. Qui n'a pas senti ce double effet d'aération, soit au café, soit au restaurant ? Qui n'a pas été saisi, au théâtre, par un changement brusque et subit de température ? Voilà un mal à côté du bien, mal nécessaire dans les entassements d'êtres. L'aspirateur Longhi le supprime totalement, ce mal, avec lequel force était de vivre jusqu'alors.

Aussi ne cherchons pas ailleurs la cause d'un succès prodigieux. A peine découvert, cet aspirateur s'emploie universellement, partout où il est question d'hygiène. « Petite invention à grande portée », a dit justement M. A. Thibaut, en tête d'une chronique scientifique consacrée à cet appareil. La vogue appartiendra toujours aux remèdes efficaces et faciles. S'appuyant sur le même principe que tous les autres ventilateurs, l'aspirateur Longhi se place exclusivement sur une gaine de cheminée, le plus près possible du plafond, par suite en communication indirecte avec l'air libre. Automatique, il marche d'une façon continue, sans être contrarié par les vents ne gênant ni gêné par le tirage de la cheminée. Bien au contraire, plus l'appel d'air est considérable, mieux il fonctionne. Soumis par le fait à un seul courant, aucun afflux d'air extérieur n'est possible. De là la supériorité du nouveau-né sur ses ancêtres, de là sa bonne fortune durable ; c'est aussi la raison de notre intervention.

Simplicité, solidité, modicité du prix : telles sont ses qualités essentielles. D'une mise au point parfaite, cet aspirateur ne déceit sa présence ni par le moindre bruit, ni par la moindre agitation des couches d'air environnantes ; c'est la soupape de salubrité idéale. Péniblement inventé, il est d'un emploi facile. Pour sa construction particulièrement soignée, on a mis à profit les heureuses découvertes de la mécanique et de la métallurgie modernes.

L'aspirateur Longhi se compose d'une roue à ailettes faite à l'importe-pièce ; celle-ci est mobile autour d'un axe en acier, muni de contre-pivots avec graisseur, et s'appuyant sur de la fibre, cette substance inusable des engrenages silencieux. Pièces par pièces démontable et changeable : collerette, ailettes, supports vissés, axe et portillon aux crochets soudés et goupillés. Il en résulte qu'au moyen de réparations insi-

gnifiantes, au fur et à mesure de l'usure inévitable, il a une durée indéfinie. Un ressort en acier trempé ouvre le portillon qui, en cuivre, en nickel ou bien verni en teintes les plus diverses, dissimule l'appareil au repos.

Ce sont là, il me semble, précautions superflues. Car la place de ce modeste appareil n'est pas sous les lambris dorés des palais et des vastes demeures, mais bien au foyer de l'artisan, où l'électricité et le chauffage central n'ont pas encore pénétré. Il est surtout utile dans les cuisines, salles de bains, enfin dans tout lieu où se produisent des buées ; il assainit aussi les locaux humides. Sous son action bienfaisante, la loge sur cour du concierge, le réduit exigü que chauffe le vulgaire fourneau de fonte deviennent salubres ; sans courant d'air dangereux, c'est également l'aération constante des bureaux, salles de réunion, salles d'écoles et d'hôpitaux, dortoirs, casernes, usines et écuries. Non seulement à Lyon, mais encore dans les départements voisins, cet ingénieux appareil est adopté par tous ceux à qui on le présente. Plus il sera connu, plus il sera apprécié. On pourrait même citer des ateliers qui ont fait la dépense de construire une gaine de cheminée dans le seul but de la ventilation par ce système. Un seul exemple : rue Magneval, dans les ateliers de MM. Berliet et Bellet, plusieurs aspirateurs sont posés le long d'un tuyau en tôle, lequel aboutit à une gaine d'une hauteur de 12 mètres au-dessus du toit.

De cette façon, l'air se renouvelle par les interstices des portes et fenêtres, et la température est continuellement à 17 degrés. Pas de sauts brusques ni au-dessus ni au-dessous de ce qu'on appelle le « zéro physiologique », c'est-à-dire la température où l'on est à son aise ; d'autre part, plus de mauvaises odeurs plus de moiteur, désormais la consommation d'oxygène assurée par ce réglage jamais en faute.

A. TUOTIOP.

CONCOURS

LYON

ÉCLAIRAGE A INCANDESCENCE DES GROUPES SCOLAIRES

Un concours est ouvert entre les Sociétés d'Éclairage à incandescence et les industriels spécialistes en cette matière, en vue du choix des becs à utiliser pour l'éclairage à incandescence des groupes scolaires et autres bâtiments ou services municipaux de la Ville de Lyon.

Les demandes à faire pour prendre part à ce concours devront parvenir au maire de Lyon, le 30 novembre, au plus tard.

Le programme du concours a été publié dans le *Bulletin Municipal officiel de la Ville de Lyon* du 8 novembre courant.

LYON

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE : ADMISSION

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'Architecture de Lyon (1^{re} session de l'année scolaire 1908-1909) commenceront le lundi 7 décembre prochain, à 8 heures du matin.

Les candidats ne devront pas avoir moins de quinze ans ni plus de trente ans révolus.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 28 novembre, à 4 heures du soir, au Secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux, où les candidats trouveront à leur disposition le programme du concours et tous renseignements.

AVIS

Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

II^e CONGRÈS INTERNATIONAL
DE
L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

BANQUET

en l'honneur des Congressistes étrangers à Lyon.

A l'issue du Congrès international des entrepreneurs, qui va se tenir du 16 au 19 courant, à Paris, les congressistes étrangers (14 nations représentées) vont, en se divisant par groupes, visiter la France.

Le plus important de ces groupes se dirige sur le littoral et va visiter Lyon samedi prochain 21 courant. A cette occasion, la Chambre syndicale lyonnaise et la Fédération de l'Est et du Sud-Est ont décidé de donner un grand banquet, banquet qui remplacera, d'ailleurs, le banquet annuel. Il aura lieu à 7 heures du soir.

M. Berlié, président de la Fédération, et M. Pétavit, président de la Chambre de Lyon, adressent, à cette occasion, de chaleureux appels aux membres de leurs groupements.

Tous les entrepreneurs comprendront qu'il convient de donner à cette réception un éclat exceptionnel ; il faut, en effet, que nos hôtes étrangers, qui vont être reçus magnifiquement à Paris, le soient à Lyon dans des conditions dignes du bon renom de cette ville et de toute la région. Il y a donc, dans la circonstance, un peu plus que le devoir syndical à envisager.

D'ailleurs, la fête promet d'être particulièrement brillante. Outre de nombreuses personnalités lyonnaises, M. le Préfet du Rhône et M. le Maire de Lyon vont honorer les entrepreneurs de leur présence ; le concours de l'Harmonie Municipale est acquis, grâce à l'amabilité de M. Herriot ; et la magnifique salle Rameau, rue de la Martinière, dont l'inauguration a eu lieu tout dernièrement, donnera, de plus, un cachet artistique à cette solennité.

Les adhésions sont reçues rue des Archers, 8, au siège de la Fédération et de la Chambre syndicale.

LA SALLE RAMEAU

La nouvelle salle de concerts et de conférences inaugurée le 8 courant, par le Ministre des Beaux-Arts, accompagné du Maire de Lyon, à qui remise en a été faite par M. Clermont, administrateur délégué de la Compagnie Immobilière du 1^{er} Arrondissement, du Préfet du Rhône et de nombreuses notabilités, a de suite rallié les suffrages de l'assistance considérable qui a pris part à cette fête et de celle qui était réunie au premier concert de l'abonnement.

Quand la Ville, à qui incombe la décoration du monument, aura complété l'ornementation un peu sobre de la salle, l'effet sera des meilleurs. Pour le moment, la sculpture ornementale et les appliques de bronze de l'éclairage électrique forment toute la partie décorative, et la tonalité uniformément blanche des parois semble un peu crue et froide. Quoi qu'il en soit, l'impression du public a été des plus favorables, et c'est bien le lieu de féliciter tous ceux aux efforts ou à la participation desquels la Ville est redevable de ce nouveau monument.

Nous aurons sous peu l'occasion d'en étudier en détail les diverses parties et de rendre justice à tous ceux qui y ont coopéré, de même que la brasserie qui en occupe le rez-de-chaussée et où ont rivalisé de goût MM. Bardey pour la peinture décorative, et Berlié et Cie pour les lustres en bronze d'un modèle nouveau et des plus élégants.

LE GROUPE SCOLAIRE
DU CHEMIN DE COMBE-BLANCHE

Plus qu'utile, ce nouveau groupe scolaire était indispensable. Sa population écolière, très dense à l'ouverture, n'a-t-elle pas aussitôt exigé un agrandissement, dont l'exécution ne tardera pas à suivre l'étude déjà faite ?

Comme la maison du Laurentin, de Pliné le Jeune, grâce à son orientation est-ouest, il bénéficie tout le jour des rayons du soleil et de leur gaieté ; d'une simplicité attrayante, d'une ordonnance parfaite, il est à la fois aimable, salubre, clair et commode. En harmonie avec les petites maisons d'un quartier périphérique, sans luxe, et point sans beauté, le groupe rendra autant de services que s'il avait coûté dix fois plus. Que dis-je ? Ceux-ci sont immédiats.

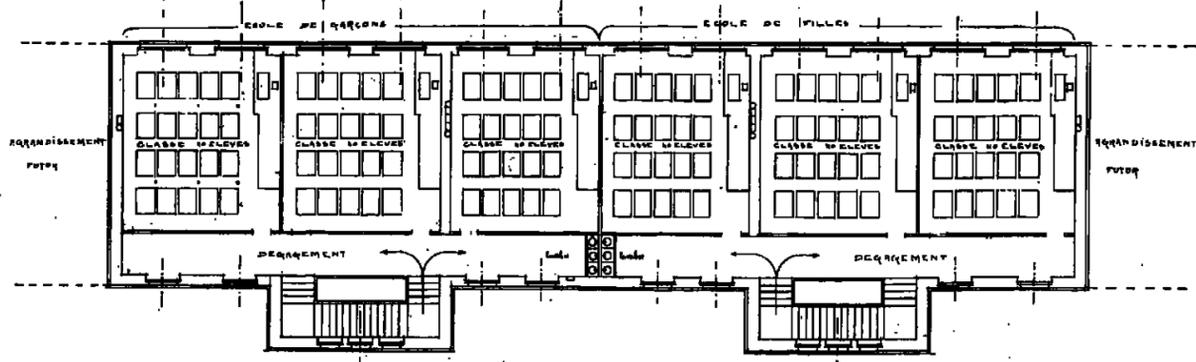
« Nous n'avons de disponible qu'une somme d'argent très minime, disait l'Administration, mise en présence d'un besoin pressant. Tout au plus une cinquantaine de mille francs. » — « Je m'en charge », répondit énergiquement l'architecte de la Ville, M. Meysson, qui, tout aussi bien qu'un autre, sait que l'argent est le nerf de la construction. Les travaux commencèrent le 1^{er} juillet et, le 1^{er} octobre, s'effectuaient la rentrée scolaire ; on sait combien elle fut brillante.

Telle qu'elle est actuellement, l'école présente un vif intérêt, à cause de la modicité de son prix de revient, à cause du « rien de trop », cette règle suprême de tout art inscrite autrefois au fronton du temple de Delphes, à cause de l'esprit rationaliste qui a présidé à son édification.

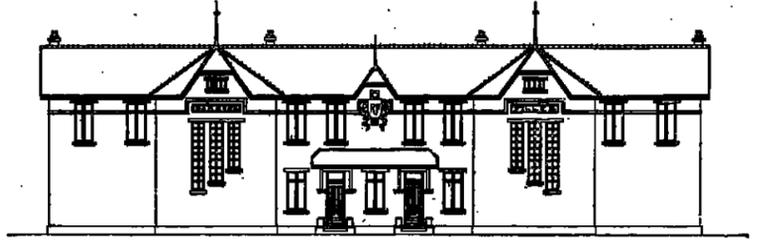
Un modeste auvent en bois, recouvert de tuiles, à la façon normande, abrite le seuil, qui, lui-même, est garanti des vents du nord et du midi par deux avant-corps symétriques, aux hautes fenêtres de niveaux différents. Là, se trouvent les escaliers conduisant des préaux aux classes. Considérons les façades : celle sur le chemin, lequel a été élargi de 4 mètres, est égayée par des briques rouges encadrant les initiales R. F. surmontées d'une sphère et par les plaques indicatrices « Garçons », « Filles », en mosaïque Nègre aux tons chauds ; la décoration est complétée par les linteaux en fer des fenêtres, peints en vert pâle. A cette couleur, jetée par intervalles, se joindra plus tard la verdure des jardins d'isolement figurés sur le nouveau plan, la verdure tant préconisée par Ch. Garnier, afin de dissimuler le gris terne du mortier. Pourquoi y a-t-on si peu recours ? Quant à la façade sur la cour, au couchant, elle est caractérisée par les très larges fenêtres à vastes des six classes. Plus il y aura d'air, de lumière, de soleil dans les classes, plus les enfants s'y plairont, mieux ils s'y trouveront. Qu'importe le luxe de la pierre de taille ? Le mâchefer, ce matériau du pays, est suffisamment solide et d'une durée reconnue très longue. Pourvu qu'à cela s'ajoute l'agrément du lieu, l'écolier est heureux. « Ote-toi de mon soleil ! » s'écrie-t-il instinctivement pendant les récréations, répétant souvent à son insu la fière réplique de Diogène à Alexandre. Au reste, l'école du plein air n'est-elle pas née de ce besoin de liberté et d'espace, de ce désir ardent, toujours inassouvi, de profiter de tout ce que la nature accorde aux plantes et aux hôtes des forêts ?

Pour chaque école, même distribution apparente au premier coup d'œil, et cette franchise n'est nullement choquante, quoique les répétitions passent pour être généralement nuisibles. De la porte d'entrée, on pénètre dans un vaste préau — la salle de récréation des jours de pluie. Le plafond étant en ciment armé, aucun support, aucune gêne à la circulation. Seulement quelques piliers en Villebois, aux arêtes arrondies, limitent le préau de la cour, en tous points salubre, puisqu'elle n'est séparée que par un petit mur de jardins succédant. Une cantine commune sépare les deux préaux. Le rez-de-chaussée est donc pour les jeux, le premier étage pour l'étude.

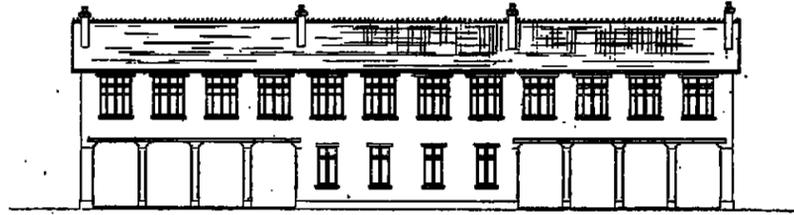
Le long d'un corridor muni de portemanteaux en fer



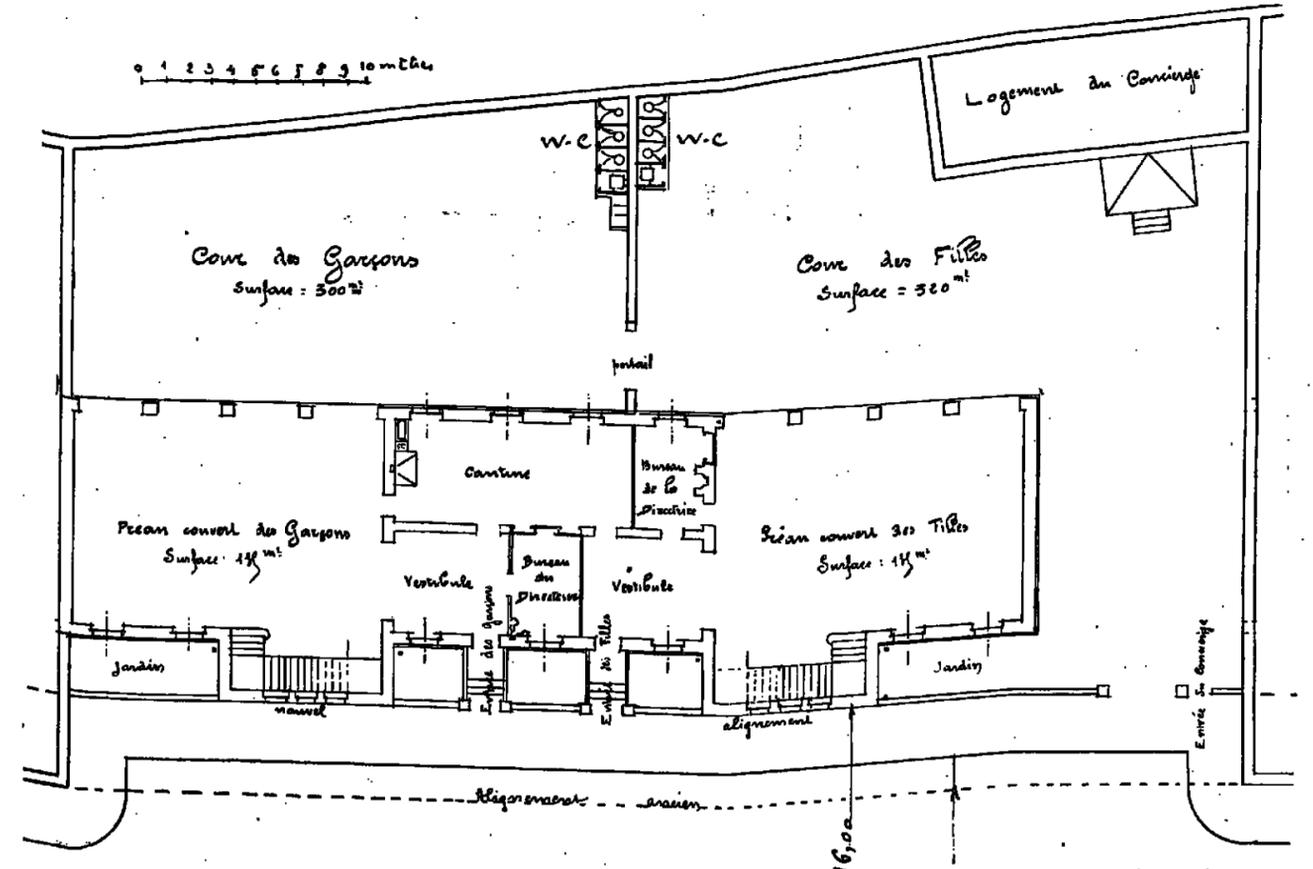
PLAN DU PREMIER ÉTAGE



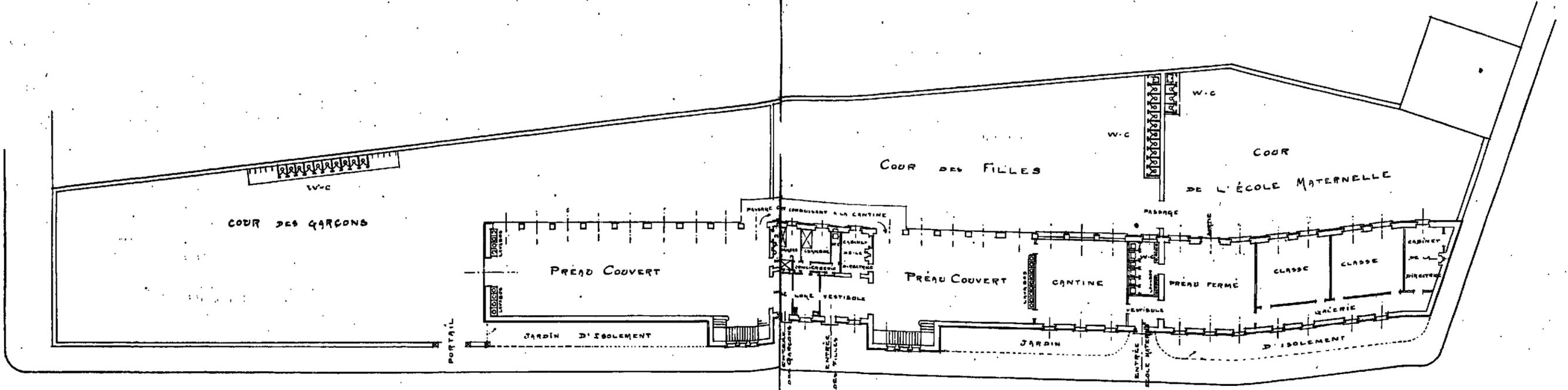
FAÇADE SUR COUR Échelle 0,0025 par mètre.



FAÇADE RUE COMBE-BLANCHE



PLAN GÉNÉRAL DU REZ-DE-CHAUSSÉE



PROJET DE GROUPE SCOLAIRE CHEMIN DE COMBE-BLANCHE A LYON. PLAN D'ENSEMBLE. — ARCHITECTE : M. CH. MEYSSON, Architecte en chef de la Ville.

forgé, très richement éclairé, au fond duquel une horloge sonne les heures, un lavabo en Comblanchien poli invite à la propreté, s'ouvrent trois classes identiques quant à leur mobilier - le mobilier scolaire de la maison Falcot - et quant à leur dimension respective. Cependant, dans l'une d'elles, aussi bien chez les garçons que chez les filles, il existe un essai que je qualifie d'heureux, au risque de me faire honorer par la « vieille gueuse de routine » trop souvent respectée par un trop grand nombre de fidèles. Au parquet de chêne sur bitume a été substitué un linoléum de 5 millimètres d'épaisseur. « Non économie d'argent, mais économie de temps au point de vue de l'entretien », dit l'architecte qui a remarqué que, dans les écoles suisses, l'emploi du linoléum s'était répandu. C'est aussi une amélioration au point de vue hygiénique, assurent nos voisins, s'appuyant sur une expérimentation sérieuse.

A ce propos, j'ai eu l'occasion d'entendre dire dernièrement par un propriétaire — oh ! que la vie serait meilleure, si tous les propriétaires étaient d'aussi bonne composition ! — qu'il allait faire placer du linoléum pour calmer les plaintes d'un locataire fatigué par le bruit de l'appartement du dessus. Voici une autre vertu appréciable. A bien considérer, ne doit-elle pas entrer en ligne de compte dans les futures constructions ?

Quand tout se modifie, procédés, matériaux, outillage, c'est favoriser l'évolution du progrès que tenter des essais et apporter des expérimentations. M. Meysson fait montre d'une certaine hardiesse à se servir du nouveau et de l'inédit ; cela dénote de la recherche et de l'observation, en même temps qu'un tempérament. Sans hésitation, il a installé l'aspirateur Longhi dans les classes, bien entendu après s'être assuré de son bon fonctionnement dans quelques parties de son important service. Je suis loin de le désapprouver, même dans le cas improbable où les prévisions ne seraient pas totalement satisfaites, car la perfectibilité du bâtiment est due à tous les efforts.

Bâtie en si peu de temps, moyennant la somme de 52.000 fr. honoraires compris, sauf le mobilier, l'école de Combe-Blanche sera agrandie, au printemps prochain, d'après les plans que nous reproduisons.

Les collaborateurs de l'architecte ont été :

MM. Chatoux, entrepreneur de maçonnerie ; Lafosse pour la charpente ; Péraglié pour la menuiserie ; Brunard pour la serrurerie ; Mazet et Limousin pour le ciment armé.

Avec l'Union Lyonnaise des Entrepreneurs de peinture et de plâtrerie et l'Association des ouvriers ferblantiers, il nous faut citer M. Targe pour la vitrerie et M. Girard pour le linoléum.

A. TUOTIOP.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — L'Administration vient d'approuver le projet d'achat, par la commune de Coligny, du Clos Mesnard, dont une partie est destinée à la construction de l'hospice.

ALLIER. — Le Conseil municipal de Montluçon, dans sa séance du 9 novembre, vient de voter la reconstruction d'un théâtre municipal, qui entraînera également la reconstruction de l'hôtel de ville. Les travaux s'élèveront à environ 1 million de francs.

ISÈRE. — Le Conseil municipal de Grenoble a adopté le projet de reconstruction d'un groupe scolaire, rue Nicolas-Chorier. Le montant de la dépense s'élèvera à 370.000 francs.

GARD. — On nous informe que le Conseil municipal de Nîmes aura prochainement à s'occuper de la question de l'hôpital, dont la reconstruction est décidée, en principe, par la Municipalité.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture de Lyon.

La Société Académique d'Architecture a fixé sa fête annuelle au dimanche 13 décembre 1908, à 5 heures, au Palais du Commerce. L'ordre du jour comprend : 1° *Discours de M. le Président*; 2° *Allocutions diverses*; 3° *Prix du Concours d'Architecture donné par la Société*; 4° *Prix du Concours d'Art décoratif et Ouvriers d'art*; 5° *Conférence par M. Laurent CAHIZAC, architecte, membre de la Société*; 6° *Prix aux Elèves des Cours municipaux de Dessin*; 7° *Distribution des récompenses aux Contremaîtres et Ouvriers du Bâtiment*; 8° *Prix aux Elèves de l'Ecole de Charpente*; 9° *Prix aux Elèves de l'Ecole de Serrurerie (apprentis)*; 10° *Distribution des récompenses offertes par la « Société Académique » aux Elèves de l'Enseignement professionnel du Rhône.*

Enquête d'intérêt public sur le projet d'élargissement à 40 mètres de l'avenue de la gare des Brotteaux.

L'enquête sur le projet d'élargissement à 40 mètres de l'avenue de la gare des Brotteaux est ouverte dans les bureaux de la mairie du VI^e arrondissement, depuis le 4 novembre, pour une durée de quinze jours. Les jeudi 19, vendredi 20 et samedi 21 novembre, de 1 heure à 5 heures, un commissaire enquêteur recevra les déclarations ou oppositions que les intéressés pourraient avoir à produire.

Distinction honorifique.

Venu pour inaugurer une salle consacrée à la musique et dont la construction couronne l'achèvement de la transformation de tout un quartier, le ministre des Beaux-Arts n'a conféré aucune distinction aux promoteurs ou aux artisans de cette œuvre ; par contre, il a distribué quelques palmes académiques et fait deux promotions dans cet ordre : l'une d'elles sera particulièrement bien accueillie de nos lecteurs, c'est la nomination au grade d'Officier de l'Instruction publique de M. Raymond BUSQUET, ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur du Service municipal de l'Eclairage ; c'est à la compétence indiscutable de M. Busquet, à ses études approfondies, à ses expériences photométriques et à son labeur incessant en vue du progrès, que nous devons à Lyon les améliorations rapides et très appréciables dans le service public de l'éclairage, pour lequel la Ville fait en ce moment même les essais que nous avons signalés dans *la Construction Lyonnaise* du 16 octobre dernier. Auteur de plusieurs ouvrages scientifiques appréciés, notamment sur l'électricité, M. Busquet est depuis vingt-huit ans au service de la Ville. Aussi bon écrivain technique que conteur spirituel, M. Busquet n'est pas moins apprécié de ses lecteurs pour ses chroniques savamment documentées, que de ses collaborateurs et subordonnés pour son caractère serviable et son affabilité.

La Construction Lyonnaise est heureuse de lui renouveler ici ses plus sincères et plus amicales félicitations pour cette distinction si bien méritée et unanimement approuvée.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 Octobre au 13 Novembre 1908

Rue de l'Eglise, 19. Hangar. Propr., M. Patay.

Petite rue de Monplaisir, 4. Atelier. Propr., M. Bouvier. Arch., M. Martinon.

Parc d'artillerie de la Mouche. Cinq magasins. Propr., Génie militaire.

Rue de la Quarantaine. Hangar. Propr., Génie militaire.

Rue du Dugas-Montbel, 34. Entrepôt. Propr., M. Coulougnon. Entrep., M. Leschère.

Chemin Saint-Victor, 23. Annexe. Propr., M. Lumière. Arch., MM. Lanier et Bonnamour.

Chemin du Repos, 21. Usine. Propr., MM. Ducoyer et Cie.
Parc Chaussagne. Maison. Propr., M. Brachet. Arch., M. Denard.
Rue Tissot, 25. Entrepôt. Propr., M. Péchaie.
Rue de la Buire, 17. Hangar. Propr., MM. Ribayron et Victor.
Boulevard de la Part-Dieu, 16. Maison. Propr., M. Petit.
Chemin de Saint-Just-à-Saint-Simon. Maison. Propr., M. Fougereux. Arch., MM. Lavier et Bonnamour.
Rue Paul-Bert, 313. Maison. Propr., M. Polaud.
Rue de Marseille, 61 bis. Maison. Propr., M. Clérinô. Arch., M. Pras.
Impasse du Pré-Gaudry. Atelier. Propr., M. Toillon.
Rue de l'Abondance. Entrepôt. Propr., M. Neyron. Arch., M. Petit.
Rue Duguesclin prolongée. Petite maison. Propr., Andreu, rue de l'Hospice-des-Vieillardés, 17.
Chemin des Alouettes, 31. Maison. Propr., M. Noiray, chemin des Alouettes, 31.
Chemin de Montchat, 11. Atelier. Propr., M. Lafont.
Chemin des Balançoires, 23. Hangar. Propr., M. Dichand. Entrepr., M. Nony, demeurant à la Mouche.
Rue du Tunnel, 14. Hangar. Prop., M. Valencony, 15 bis, rue Chinard.
Boulevard de la Part-Dieu angle avenue Félix-Faure. Buvette. Propr., M. Delorme, rue Paul-Bert, 353.
Rue de Marseille, 53. Hangar. Prop., M. Naude, 62 bis rue de Marseille.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	175 »	180 »
— en planche rouge	215 »	220 »
— — jaune	175 »	180 »
Étain Banka en lingots	380 »	385 »
— Billiton et détroits en lingots	370 »	375 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 »	43 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	45 »	46 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	53 »	54 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	70 »	72 »
— — — Autres marques	68 »	69 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	275 »
— laminé	350 »	375 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 50	20 50
Fer à double T, AO	20 50	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 50

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 26 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des bâtiments communaux et des locaux affectés à des services municipaux ou spéciaux du 1^{er} janvier 1909 au 31 décembre 1911. — *Première série.* Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement situés entre le Rhône et la Saône, sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune, à l'exception des immeubles de la rue Grôlée, sauf pour le 1^{er} lot. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ouvrages en ciments. Montant, 20.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Canque, 13,60 p. 100. — Chenaud, 15,76 p. 100. — Peix, 16,60 p. 100. — G. Taboury, 18,15 p. 100. — Monthieux, 21,15 p. 100. — J. Dubois, 23,05 p. 100. — Chatoux, 25,65 p. 100. — Foraz, 26 p. 100. — Adjud., M. Pénélon, rue Cité-Delassalle, 4, Villeurbanne, 26,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chrétien, 7,50 p. 100. — Delangle, 15 fr. — Peraglié, 18,42 p. 100. — Secret, 19,15 p. 100. — Lafosse, 19,55 p. 100. — Adjud., M. Graillat, rue Condé, 9, Lyon, 21,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chuzel, 18,17 p. 100. — Coudant, 21,26 p. 100. — Veuve Eugène Queyras, 25,70 p. 100. — Brunard, 27,30 p. 100. — Molliard, 30,15 p. 100. — Duport, 32,72 p. 100. — Adjud., M. Perron, rue Sala, 15, Lyon, 32,85 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 50.000 fr. Soumissionnaires : MM. Seguin, 15,70 p. 100. — Rey, 18,15 p. 100. — Labasse et Lesselier, 22,50 p. 100. — Micheletti et Gonnetant, 29,10 p. 100. — Allarmagot et Rosa, 30,55 p. 100. — Adjud., Union Lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, Lyon, 33,85 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrerie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies. Montant, 35.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gautier, 23,75 p. 100. — Thomas, 28,70 p. 100. — Association ouvrière des ferblantiers-zingueurs, 30 p. 100. — Ardin, 30,60 p. 100. — Pérignon-Vinet, 32,60 p. 100. — Vioron, 33,27 p. 100. — Adjud.,

M. Guttin, rue Saint-Alexandre, 7, Lyon, 35,27 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Vitrerie. Montant, 3.500 fr. Soumissionnaires : MM. Marioni, 10 fr. — Guy, 12,60 p. 100. — Targe, 12,75. Non adjugé, minimum non atteint. — 7^e lot. Poélerie et fumisterie. Montant, 7.000 fr. Soumissionnaires : MM. Manin, 12,50 p. 100. — Petit, 22,20 p. 100. — Chastrou, 23,95 p. 100. — Jouveau, 26,50 p. 100. — Larribe, 28,55 p. 100. — Société ouvrière « Les Persévérants », 31 p. 100. — Adjud., M. Larroumes, rue Moncey, 15, Lyon, 31,25 p. 100 de rabais. — *Deuxième série.* Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement situés sur la rive gauche du Rhône, sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ouvrages en ciment. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chenaud, 15,25 p. 100. — G. Taboury, 15,35 p. 100. — Brun, 17,35 p. 100. — Canque, 17,60 p. 100. — Peix, 20,10 p. 100. — Demichel et Gioux, 21,06 p. 100. — Jean Dubois, 23,10 p. 100. — Chatoux, 23,35 p. 100. — Johnny Dubois, 23,67 p. 100. — Monthieux, 24,10 p. 100. — Adjud., M. Foraz, rue de la Buire, 28, Lyon, 25,60 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. Delangle, 15 p. 100. — Raffenet, 15,35 p. 100. — Lafosse, 19,55 p. 100. — Peraglié, 20,68 p. 100. — Adjud., M. Secret, impasse Bossuet, 6, Lyon, 21,15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 13.000 fr. Soumissionnaires : MM. Coudant, 25,06 p. 100. — Veuve Eugène Queyras, 25,63 p. 100. — Brunard, 27,30 p. 100. — Chuzel, 28,36 p. 100. — Molliard, 30,15 p. 100. — Duport, 33,89 p. 100. — Adjud., M. Godard, rue Auguste-Comte, 56, Lyon, 36,30 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 30.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rey, 18,15 p. 100. — Seguin, 22,10 p. 100. — Taillardat, 28,60 p. 100. — Micheletti et Gonnetant, 29,10 p. 100. — Allarmagot et Rosa, 30,15 p. 100. — Adjud., M. Pauty, rue Voltaire, 1, Lyon, 35,56 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrerie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gautier, 24,60 p. 100. — Vioron, 29,07 p. 100. — Thomas, 29,85 p. 100. — Ardin, 30,60 p. 100. — Pérignon-Vinet, 31,50 p. 100. — Adjud., Association ouvrière des ferblantiers-zingueurs, rue Saint-Michel, 40, Lyon, 37,15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Vitrerie. Montant, 2.500 fr. Soumissionnaires : MM. Marioni, 10,05 p. 100. — Guy, 11 p. 100. — Chauliac, 12,55 p. 100. — Targe, 12,75 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 7^e lot. Poélerie et fumisterie. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Larribe, 25,80 p. 100. — Delort, 28,10 p. 100. — Petit, 28,20 p. 100. — Chastrou, 28,95 p. 100. — Laborderie, 29,30 p. 100. — Adjud., Société ouvrière « Les Persévérants », rue Passet, 13, Lyon, 32 p. 100 de rabais. — *Troisième série.* Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement, situés sur la rive droite de la Saône, sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ouvrages en ciment. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Peix, 5,75 p. 100. — Taboury, 15,15 p. 100. — Chenaud, 15,25 p. 100. — Canque, 17,80 p. 100. — Jean Dubois, 18,10 p. 100. — Adjud., M. Monthieux, rue Saint-Jérôme, 6, Lyon, 21,15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 7.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chrétien, 13,25 p. 100. — Delangle, 15 p. 100. — Raffenet, 15,35 p. 100. — Lafosse, 18,55 p. 100. — Adjud., M. Peraglié, rue des Forces, 4, Lyon, 19,15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chuzel, 16,67 p. 100. — Coudant, 20 p. 100. — Brunard, 20,15 p. 100. — Mme veuve Queyras, 25,63 p. 100. — Rivoire, 28,60 p. 100. — Duport, 30,13 p. 100. — Molliard, 30,15 p. 100. — Adjud., Société ouvrière « Hygiène électricité », place Gailleton, 2, Lyon, 35 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rey, 18,15 p. 100. — Allarmagot et Rosa, 26 p. 100. — Micheletti et Gonnetant, 29,10 p. 100. — Adjud., M. Seguin, 7, rue de la Martinière, 29,60 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrerie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Thomas, 17,85 p. 100. — Gauthier, 21,50 p. 100. — Merley, 25,05 p. 100. — Ardin, 30,60 p. 100. — Pérignon-Vinet, 31,50 p. 100. — Adjud., M. Vioron, rue Chariot-d'Or, 16, Lyon, 32,07 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Vitrerie. Montant, 500 fr. Soumissionnaire : M. Guy, 6,50 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 7^e lot. Poélerie et fumisterie. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Laborderie, 17,15 p. 100. — Manin, 20,65 p. 100. — Chastrou, 23,75 p. 100. — Adjud., M. Delort, rue Pierre-Corneille, 18, Lyon, 27,30 p. 100 de rabais. — *Quatrième série.* Immeubles du quartier Grôlée. — 1^{er} lot. Menuiserie et parquets. Montant, 7.500 fr. Soumissionnaires : MM. Hatton, 10,80 p. 100. — Delangle, 12 p. 100. — Lafosse, 19,55 p. 100. — Adjud., M. Charbonnier, rue Mercière, 92, à Lyon, 21,36 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Coudant, 21,26 p. 100. — Brunard, 25,10 p. 100. — Veuve Queyras, 27,13 p. 100. — Duport, 30,15 p. 100. — Molliard, 30,15 p. 100. — Adjud., Mme Chuzel, avenue de Saxe, 220, Lyon, 31,12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rey, 18,15 p. 100. — Labasse et Lesselier, 22,50 p. 100. — Allarmagot et Rosa, 31,10 p. 100. — Micheletti et Gonnetant, 35,10 p. 100. — Pauty, 35,62 p. 100. — Adjud., M. Taillardat, rue Duguesclin, 223, Lyon, 37,40 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, canalisation pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles. Montant, 2.500 fr. Soumissionnaires : MM. Thomas, 22,40 p. 100. — Gautier, 25 p. 100. — Faure, 25,50 p. 100. — Adjud., M. Pérignon-Vinet, quai de l'Hôpital, 4, Lyon, 36 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie. Montant, 500 fr. Soumissionnaire : M. Guy, 6,60 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 6^e lot. Poélerie et fumisterie. Mont., 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Laborderie, 25,10 p. 100. — Petit, 25,25 p. 100. — Larribe, 26,60 p. 100. — Jouveau, 29,15 p. 100. — Chastrou, 29,25 p. 100. — Adjud., M. Manin, rue Vieille-Monnaie, 14, Lyon, 30,65 p. 100 de rabais. —

— *Cinquième série.* Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement, sans aucune distinction, situés sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune. — 1^{er} lot. Carrelages et revêtements en céramique. Montant, 5.500 fr. Soumissionnaires : MM. Sauthier-Thyrion, 20,55 p. 100. — Boulenger, 20,55 p. 100. — Jamot, 20,80 p. 100. — Adjud., M. Bouché, rue de la Rize, 18, à Lyon, 23 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chrétien, 9,60 p. 100. — Solviche, 16 p. 100. — Lafosse, 18,50 p. 100. — Association coopérative des ouvriers charpentiers de Lyon, 21,65 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers charpentiers du Rhône, rue Vaubecour, 108, à Lyon, 23,15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ramonage. Non adjugé. Pas de soumissionnaire.

Rhône. — 3 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Service du Génie. Construction de cloisons. Montant, 5.900 fr. Adjud., M. Bouché, 18, rue de la Rize, à Lyon, 2,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 3 novembre. — *Hospices civils de Lyon.* — Hospice du Perron. Construction d'une chapelle. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 130.000 fr. Adjud., MM. Darfeuille et neveu, grande rue d'Oullins, à Lyon, 0,05 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente de toiture. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Chrétien, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 13,55 p. 100 de rabais.

Rhône. — 9 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout. Montant, 13 626 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Foraz, 4 p. 100. — Bonnichon, 9 p. 100. — Adjud., M. Védrine, 1, rue Voitaire, à Lyon, 13 p. 100 de rabais.

Doubs. — 27 octobre. — *Mairie de Besançon.* — Construction d'un chemin à la Mouillière. Montant, 8.400 fr. Soumissionnaires : M. L. Pateu, prix du devis. — MM. L. Ollier, 3 p. 100. — P. Leturny, 4 p. 100. — A. Védrenne, 8 p. 100. — Adjud., M. Sourieux, à Saint-Claude-Besançon, 8 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Doubs. — 5 novembre. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Construction d'un hôtel des postes. Montant, 38.702 fr. 05. Adjud., M. Martignoni, à Morteau, 1 p. 100 de rabais.

Hérault. — 31 octobre. — *Hospices de Montpellier.* — Installation du service des tuberculeux. Montant, 105.000 fr. Soumissionnaires : MM. Darasse, 0,50 p. 100. — Raymond et Calvet, 1 p. 100. — Adjud., M. Chauudet, à Marseillan, prix du devis.

Isère. — 31 octobre. — *Préfecture.* — Tramway de Lyon à Saint-Jean-de-Bournay. Infrastructure. Montant, 115.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rossi, Debernard Charles, Oudin, Serratrice Joseph, prix du devis. — MM. Debernard Dominique, 2 p. 100. — Michel, 3 p. 100. — Cordier, 7 p. 100. — Grandmaison, 11 p. 100. — Pinet, 5 p. 100. — Simonneton fils, 7 p. 100. — Coignard, 8 p. 100. — Chamoux, 12 p. 100. — Milamant, 13 p. 100. — David, 3 p. 100. — Martin, 2 p. 100. — Morand, Aubin et Larue Guillaume, 14 p. 100. — Rivoire, 1 p. 100. — Hugonnard, 2 p. 100. — Monin et Pérol, 14 p. 100. — Pascal, 2 p. 100. — Vaucena, 15 p. 100. — Couvent frères, 15 p. 100. — Adjud., M. Serratrice, à Villars-de-Lans, 15 p. 100 de rabais.

Loire. — 31 octobre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement d'une conduite pour l'alimentation des puits Saint-Etienne, de la Lore, Palluat, etc. Montant, 66.000 fr. Adjudication ajournée.

Puy-de-Dôme. — 29 octobre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Valcivrières. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 37.767 fr. Soumissionnaires : MM. Delagüillamie, 1 p. 100. — Matchard, 2 p. 100. — Vaury, 1 p. 100. — Non adjugé.

Puy-de-Dôme. — 31 octobre. — *Préfecture.* — Sauvagnat. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 29.188 fr. 72. Soumissionnaire : M. Giraud, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Pailloux, à Laqueuille, prix du devis.

Puy-de-Dôme. — 5 novembre. — *Sous-préfecture de Thiers.* — Vollore-Ville. Construction d'une école. Montant, 9.500 fr. Soumissionnaire : M. Tourlonias-Brugière, 1 p. 100. — Adjud., M. Misson, à Thiers, 2 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 5 novembre. — *Préfecture.* — Construction de chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montant, 20.000 fr. Adjud., M. Petit, à Rochefort, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Mont., 13.803 fr. Non adjugé. — 3^e lot. Montant, 9.000 fr. Adjud., M. Riffat, à Sermur (Creuse), 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Dupuit, à Saint-Hilaire, par Pionsat, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Montant, 12.500 fr. Adjud., M. Chaput, rue du Nord, à Clermont-Ferrand, 7 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Montant, 16.000 fr. Adjud., M. Chomette Amable, à Pontamur, prix du devis. — 7^e lot. Montant, 12.300 fr. Adjud., M. Chomette Antoine, à Miremont, 3 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 76.856 fr. Adjud., M. Fournet, à Lachaux, 22 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant, 74.856 fr. Adjud., M. Courinat, à Chaptuzat, 11 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Montant, 16.500 fr. Non adjugé. — 11^e lot. Montant, 17.600 fr. Adjud., M. Dumas, à La Cellette, 15 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Montant, 15.000 fr. Non adjugé. — 13^e lot. Montant, 4.200 fr. Adjud., M. Petit, 3 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 22 novembre, 10 h. — *Mairie d'Ancy.* — Captage et adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Terrassements, 2.042 fr. 88. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Maçonnerie, pierre de taille, 6.628 fr. 29. Cautionnement, 350 fr. — 3^e lot. Plomberie, fontainerie, 3.125 fr. 50. Cautionnement, 250 fr. — Les devis ou détails estimatifs des travaux sont déposés à la mairie et chez l'architecte, M. H. Auroux, rue de la République, 64, à Tarare, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Rhône. — Lundi 23 novembre, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux communaux. Collège Claude-Bernard. Canalisation des water-closets et mise au tout à l'égout avec chasses automatiques et fosses septiques. Montant, 6.933 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, à Villefranche, directeur des travaux.

Rhône. — Demande avant le 31 décembre 1908. — *Hôtel de la Préfecture.* — Etablissement de chemins de fer d'intérêt local dans le département du Rhône. Le département du Rhône a pris en considération l'établissement des lignes indiquées ci-après, avec leurs longueurs dans le Rhône : Odenas à Belleville et à Tramayes, sur 62.120 mètres. Beaujeu à Mâcon, sur 11.180 m. La construction serait faite par le concessionnaire. Il est fait appel aux demandeurs en concession. Ils trouveront les renseignements utiles à la Préfecture du Rhône et au bureau de l'Ingénieur en chef, 6, rue Duquesne. Ils devront déposer leurs demandes à la Préfecture du Rhône et à celle de Saône-et-Loire, avant le 31 décembre 1908, délai de rigueur.

Ain. — Dimanche 22 novembre, 2 h. — *Mairie de Cessy.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 57.070 fr. 29. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements chez M. Machou, architecte, à Gex.

Allier. — Dimanche 22 novembre, 2 h. — *Mairie de Lavault-Sainte-Anne.* — Réparation des parements extérieurs des murs de façade du donjon de la Souche. Montant, 4.817 fr. 75. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Hartmann, architecte, à Montluçon.

Allier. — Dimanche 22 novembre, 3 h. — *Mairie de Nérès-les-Bains.* — Construction d'un hôpital thermal. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, charpente. Montant, 102.471 fr. — 2^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 10.442 fr. — 3^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 28.640 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 12.373 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 30.507 fr. — 6^e lot. Planchers en ciment armé. Montant, 41.773 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. le maire. Renseignements chez M. G. Talbourdeau, architecte, à Montluçon, auteur du projet.

Allier. — Dimanche 29 novembre, 3 h. — *Mairie de Jaligny.* — Construction d'une école de filles. Montant, 28.628 fr. 90. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 5 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales. Fourniture de matériaux d'empierrement pour les années 1909, 1910, 1911 et 1912. Route nationale 104, sur 28 kil. 500. Montant annuel, 7.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la préfecture et chez les ingénieurs ordinaires à Privas.

Ardèche. — Samedi 5 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des routes départementales. Fourniture de matériaux d'empierrement de 909 à 1912. Saint-Pierre-ville et Privas. Routes départementales 8, 8 bis et 22 sur 45 k. 283. Montant annuel, 2 600 fr. Cautionnement, 290 fr. — Renseignements à la préfecture et chez les ingénieurs ordinaires à Privas.

Hautes-Alpes. — Lundi 30 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Entretien des immeubles départementaux de 1909 à 1913. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 3.320 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente. Montant, 1.660 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 830 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 830 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Zinguerie. Montant, 830 fr. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Peinture. Montant, 830 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 22 novembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Georges-d'Espéranche.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 10, de Lafayette à Heyrieux. Rectification entre le chemin de grande communication n° 68, à Lafayette et la limite de la commune de Valencin, sur 1.351 m. 50. Montant, 5.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer du canton d'Heyrieux.

Isère. — Dimanche 29 novembre, 1 h. — *Mairie de Corbelin.* — Construction d'une école de garçons et mairie. Montant des travaux : 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierre de taille, 29.383 fr. 50. — 2^e lot. Charpente, 12.924 fr. 10. — 3^e lot. Menuiserie, ferrures, 10.006 fr. 55. — 4^e lot. Serrurerie, 2.872 fr. 50. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 5.282 fr. 20. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, 3.121 fr. — 7^e lot. Mobilier scolaire, 2.251 fr. Total général, 65.840 fr. 85. — Renseignements à la mairie de Corbelin.

Isère. — Dimanche 29 novembre, 10 h. — *Mairie de Saint-Martin-d'Uriage.* — Construction de fontaines publiques. Montant, 24.400 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie ou chez M. Chatrousse, architecte, 27, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 29 novembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Eloi-les-Mines.* — Travaux communaux. Construction d'une école de filles, à la Vernade. Montant, 27.947 fr. 50. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 4 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Barizey. Réparations à l'ancienne maison d'école. Montant, 853 fr. 32. A valoir, 85 fr. 33. Total, 938 fr. 65. Frais, 80 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Martin-Dumont, à Saint-Jean-de-Vaux, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 29 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vaucluse.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Vaucluse à Lagnes. Rectification sur 868 m. 67.

Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement d'Avignon. — Renseignements à la mairie et chez M. l'agent voyer.

Ministère de la Guerre. — Mardi 1^{er} décembre. — *Mairie de Pontarlier.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification pendant trois ou six années, à compter du 1^{er} janvier 1909. Place de Pontarlier. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, travaux en ciment et en asphalte. Montant annuel, 8.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie. Montant annuel, 2.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, fontainerie, zinguerie. Montant annuel, 1.500 fr. — 4^e lot. Vitrerie, peinture, teiture. Montant annuel, 800 fr. — Place de Salins. Lot unique, comprenant tous les travaux prévus à la série. Montant annuel, 4.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — Place des Rousses. Lot unique, comprenant tous les travaux prévus à la série. Montant annuel, 4.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au colonel-directeur du génie, à Besançon, avant le 16 novembre 1908. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Pontarlier, Grande-Rue, 29, ainsi qu'à la mairie de Salins et à la mairie de Morez.

SPECTACLES

SOCIÉTÉ DES GRANDS CONCERTS DE LYON

Troisième concert de l'abonnement, dimanche 6 décembre 1908 à 3 h. 1/2 du soir avec le concours de M. Alexandre GUILMANT. — Inauguration du grand orgue construit par la maison Cavallé-Goll-Mutin. — 1. *Cantate "Wachet auf,"* (J.-S. Bach). 2. *Passacaglia*, pour orgue (J.-S. Bach). 3. *Symphonie en Ré mineur* (C. Franck). 4. *La Vierge à la Crèche*, avec chœur (C. Franck). 5. a) *Pastorale en Mi*. b) *Final en Si bémol*, pour orgue (C. Franck). 6. *8^e Béatitude* (C. Franck). — Suite des concerts d'abonnement : Dimanche 27 décembre 1908; dimanche 17 janvier 1909; dimanche 31 janvier 1909; dimanche 14 février 1909; dimanche 28 février 1909 (Matinées); dimanche 17 mars (Soirée). Avec le concours de MM. Ed. Risler, Jacques Thibaud, A. Hekking, Ch.-M. Widor, G. Mary, Jean Reder, J.-G. Ropartz, etc.; de MM^{mes} A. Villot-Rohart, Eléonore Blanc. — Prix d'abonnement pour les sept concerts restant à donner : Première catégorie : 41 fr. — Deuxième catégorie : 31 fr. — Troisième catégorie : 22 fr. — S'adresser au Syndicat d'Initiative, 19, place Bellecour, et chez les marchands de musique.

GRAND-THÉÂTRE Mardi 17, *Puillasse. Salomé et Lison.* — Mercredi, *Faust.* — Jeudi, avec le concours de M^{me} Lafargue, de l'Opéra, *Carmen.*

CÉLESTINS Le Roi continue à régner. Les places s'enlèvent pour toute la semaine. Le Roi commence chaque soir à 8 h. 3/4 et le bureau de location reste désormais ouvert jusqu'à 8 heures. — Jeudi, en matinée de famille à prix réduits, le *Roman d'un Jeune Homme Pauvre*, avec le concours de M^{me} Kerville, du théâtre de la Porte Saint-Martin. Téléphone 17-67

SCALA Dernières de *Madame Buff.* — Mercredi, première représentation, reprise de la *Robe Rouge*, avec le concours de M^{me} Raphael Sisos, de la Comédie Française. — La location est ouverte pour cette représentation. — Jeudi, en matinée, à 2 heures et demi, le *Petit Lord.*

CASINO-KURSAAL Tous les soirs les fameux cyclistes Klein, les Staclys, les Stewarts, Ferreros, les Auroras et Mario-Zoraïde, etc. Mardi gala, cinq débuts, parmi lesquels les extraordinaires Howard-Bros, les Charles-Lilly, dans leurs scènes militaires, et les Bowden, cyclistes comiques.

ELDORADO Tous les soirs, et dimanches et jeudis en matinée, la grande revue locale : *Quoi qui qu'a ?* où Napolinette, la Criolla, sont toujours très applaudies, ainsi que M^{me} Wall-d'Or, MM. Gérald, Delprad, Latreil, Brissac, etc.

HORLOGE Le colossal succès de la joyeuse et spirituelle fantaisie-parodie, *Faust moderne* s'accroît chaque jour davantage; il faut dire aussi que cet ouvrage sort de la banalité de ce que l'on sert ordinairement, et il est original de voir la bizarre interprétation donnée à cette parodie, avec le bon gourguillonnais Lafarge en Marguerite. Les répétitions de la grande revue locale et satirique : *Ça va Barder!* sont poussées activement et sous peu de jours aura lieu la première de l'œuvre de fin d'année du réputé Paul Tulmat. Jeudi 19, dernière matinée à prix réduits où sera joué *Faust Moderne* qui commence tous les soirs à 9 heures et quart.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 49911

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

DES

Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE
15 Février 1909

• LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

621.000 FRANCS

LE BILLET
1 franc

1^{er} Gros lot: 250.000 fr. — 2^e, 100.000 fr. — 3^e, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, ardoises, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD, 113, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaugues, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabricque de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panseaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

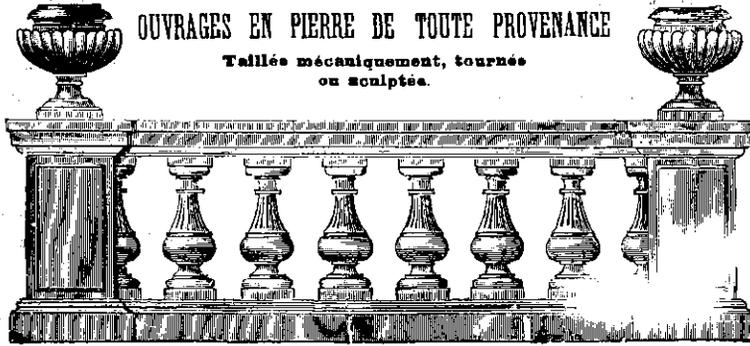
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)
DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE LYON DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* STOPPAGE ET DELUSTRAGE *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS

paraissant les 12 et 25 de chaque mois

ABONNEMENT : pour la FRANCE, 2 francs; pour l'ÉTRANGER, 3 francs.

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vailière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas